



Direction des Dépenses du Personnel

ATTESTATION DE SALAIRE

Le Chef de la Division du Règlement des Dépenses du Personnel et de la Comptabilité soussigné,
atteste que les émoluments ci-dessous sont servis à compter du 03/01/2023 à ce jour :

NUM. C.I.N.	MATRICULE
BE766480	1447540

NOM PRENOM & GRADE		IMPUTATION & RESIDENCE					
BOUHNIN MOHAMED		EDUCATION NATIONALE ET PRESCOLAIRE					
PROFESSEUR DE L'ENSEIG. SECONDAIRE COLL.		3601 SMIMOU					
DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE	ECHELON	INDICE	SEXE	NATIONALITE	SITUATION DE FAMILLE	NOMBRE ENFANTS
31/10/1981	05/09/2007	07	542	M	MAROCAINE	Marié(e) DEDUCT. 03	02

EMOLUMENTS BRUTS MENSUELS		REtenues MENSUELLES	
TRAITEMENT DE BASE	2 818 , 89	ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	351 , 42
ALLOCATION D'ENSEIGNEMENT	6 356 , 00	CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE (CIVIL)	1 967 , 95
INDEMNITE DE SUJETION	1 000 , 00	FONDATION MOHAMMED VI O.S.M.E.N	45 , 00
INDEMNITE DE RESIDENCE DE BASE	281 , 89	IMPOT SUR LE REVENU	1 464 , 14
ALLOCATION D'ENCADREMENT	3 600 , 00	MUTUELLE E.NAT. CAISSE RETRAITE ET DECES	125 , 00
INDEMNITE FAMILIALE MAROCAINE	600 , 00	MUTUELLE E.NAT. SECTEUR MUTUALISTE	50 , 00
INDEMNITE DE RESIDENCE COMPLEMENTAIRE	140 , 94	=====	
=====			

BASE IMPOSABLE MENSUEL	BRUT MENSUEL	TOTAL RETENUES	NET MENSUEL
2 494 , 37	14 797 , 72	4 003 , 50	10 794 , 22

Rabat le 13/10/2023

Le Chef de la Division du Règlement des
Dépenses du Personnel et de la Comptabilité**N.B.:**

* Les précomptes conventionnels ne figurent pas sur cette attestation.

* Les montants sont arrondis au centime près.

signé : Mohammed BOUAOUEDA